

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra au Centre intergénérationnel le lundi 15 mai 2023, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

158, chemin des Cerfs (lots 5 448 096 et 6 173 937 du cadastre du Québec)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- Une emprise au sol de 239.12 mètres carrés pour la reconstruction d'une résidence comprenant un garage incorporé à celle-ci sur un terrain 1 747.7 mètres carrés que la grille des usages et des spécifications du règlement de zonage numéro 69-07 pour la zone de villégiature VA 19 prescrit une emprise au sol de 160 mètres carrés maximum pour un bâtiment principal.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 12 mai 2023, 16h30 par les moyens suivants :

par courriel :
urbanisme@adstock.ca

par courrier :
À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 27 avril 2023.

La directrice générale,

(Signé)

Julie Lemelin

